

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Pour la création d'un dispositif de santé de proximité**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La prévention est un aspect de la santé fondamental. De nombreux maux peuvent être évités ou amoindris par une bonne orientation et une prise en charge efficace. Or, cet aspect de la santé n'est pas encore suffisamment développé.

Les communes ont certes une marge de manœuvre réduite en matière de santé. L'objectif n'est bien évidemment pas de s'arroger le rôle dévolu au canton, ni de se substituer aux structures existantes, comme les centres médicaux ou les cliniques.

Néanmoins, en matière locale, les communes ont une connaissance des besoins et un privilège de proximité qu'il vaudrait la peine d'explorer. Notre commune pourrait être à l'initiative d'un lieu de prévention au service des Verniolanes et des Verniolans, facilement accessible et accueillant, notamment en termes de coûts et des langues parlées, pour que personne n'en soit exclu.

À Onex, une antenne dédiée à la santé sexuelle existe depuis quelques années. Une infirmière des HUG y est présente deux fois par semaine pour recevoir, avec ou sans rendez-vous, pour un accompagnement autour de diverses problématiques. Les entretiens sont gratuits, seuls quelques gestes peuvent être proposés pour un prix symbolique (CHF 10.00). Dans un domaine différent, la permanence dentaire de la Croix-Rouge montre une autre voie possible. Ce genre de lieux accessibles à peu de frais, en partenariat avec des acteurs de la santé (comme les HUG à Onex) et dédiés à un domaine spécifique, a un vrai rôle à jouer dans la politique de prévention, pour laquelle notre Commune peut montrer le chemin à suivre.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif à :**

- 1 définir les besoins en matière d'accès aux soins de proximité et de prévention dans le cadre des compétences municipales ;
- 2 étudier la création d'un dispositif de santé de proximité et de prévention dans les domaines où un besoin et la compétence existent ;
- 3 présenter au Conseil municipal un rapport sur l'opportunité d'un tel projet.

Thibaut Jotterand, Johan Martens, Marie-Rose Milano,  
Céline Forney, Wahba Ghaly, Rexhai Xheladini, Elisabeth  
Santi et Eylem Tas Polat  
Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 23 septembre 2024